



Mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme en République de Djibouti. Avancées et perspectives d'avenir.

Résumé de la situation et des avancées :

Le droit à l'éducation est un droit fondamental de l'Homme permettant l'exercice de tous les autres droits. En ratifiant les principales conventions de protection des droits humains, la République de Djibouti s'est engagée à assurer à tous l'accès à une éducation basé sur le « respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales »¹ qui est le seul gage d'une paix sociale durable et donc d'une économie prospère, comme l'a soulignée la Ministre de la promotion de la femme, Son Excellence Mme Hasna Barkat Daoud lors de la journée de l'Alphabétisation de 2011².

Afin d'assurer à tous l'accès à l'éducation notamment en application de la première phase³ (2005-2009) du programme mondial pour l'éducation aux droits de l'Homme ; le gouvernement de Djibouti a multiplié les efforts ; en effectuant des enquêtes définissant les besoins des populations⁴, en attribuant un budget de plus en plus important au ministère de l'éducation nationale⁵ et de l'enseignement supérieur, notamment en matière de formation professionnelle, en instaurant la gratuité de l'accès à l'éducation obligatoire fondamentale⁶ (6 à 16 ans) même aux enfants ne possédant pas encore de pièces d'identité. Des avancées réelles ont été notées, la parité entre les filles et les garçons est bientôt atteinte et l'accès à l'éducation n'a jamais été aussi important, bien que dans le cycle primaire encore 1 enfant sur 4 ne soit pas scolarisé en 2011. Il reste donc encore beaucoup d'efforts à fournir, mais Djibouti reste concentré sur l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Depuis 2010, la deuxième phase du plan d'action pour l'éducation aux droits de l'Homme est en œuvre. Dans cette perspective, Djibouti a mis l'accent tout d'abord sur le droit à la

¹ Art 29 al 1.b de la Convention sur les droits de l'enfant de 1989 ratifiée par Djibouti en 1990.

² Journée du 8 septembre 2011 sur l'Alphabétisation sous le thème de : « Alphabétisation et paix » : « A cet égard, aucune paix sociale durable n'est possible sans le respect du droit humain que constitue l'alphabétisation.

³ « Le Programme mondial s'étale sur une série d'étapes non limitées dans le temps, dont la première (2005-2009) est axée sur les systèmes d'enseignement primaire et secondaire ». Source : <http://www2.ohchr.org/french/issues/education/training/programme.htm>

⁴ Notamment les besoins en matière d'infrastructure (établissements scolaires dans les régions urbaines et dans les régions les plus reculées, sanitaires, réhabilitation des établissements...), de renforcement des capacités des professionnels de l'éducation, de mise en place de structures adéquates pour les enfants vulnérables et d'application de la loi sur l'enregistrement des naissances. Source : *Analyse de la situation des enfants et des femmes en République de Djibouti*, Ministère de la promotion de la femme et du planning familiale chargé des relations avec le Parlement-UNICEF, 20 décembre 2011.

⁵ En 2009, le secteur de l'éducation a bénéficié de plus du quart des dépenses publiques. Source : « Rapport d'analyse économique », Ministère de l'éducation, 2009

⁶ Loi n°96/AN/4^{ème} L du 10 août 2000 portant orientation de l'éducation.

participation des enfants et des adultes, puis sur des programmes de promotion et de sensibilisation aux droits de l'Homme par le biais notamment de la Commission Nationale des Droits de l'Homme dont les portes ont été ouvertes au cours de l'année 2011. Ensuite, des ateliers de formation ont été organisés en collaboration étroite avec les organes concernés des Nations Unies. Enfin, des projets sont en cours de réalisation concernant l'intégration de l'éducation aux droits de l'Homme dans la société civile, les services des responsables de l'application des lois et les services militaires par le biais de support de formation et de promotion (brochure, dépliant, affiches, manuels etc.), la création d'un site web et la mise en place d'un centre de documentation et de recherche en droits de l'Homme, accessible à tous, au sein de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

1. Stratégie nationale d'ensemble de la mise en œuvre du plan d'action;

En matière d'éducation aux droits de l'Homme, Djibouti a instauré des centres de discussion en faveur des enfants encourageant leur participation à la vie de la communauté, le renforcement de leurs droits et libertés fondamentales et favorisant l'éducation à la paix et à la démocratie. Il existe ainsi, un Parlement des enfants ; composé de 51 membres dont 26 sont des filles. Cet organisme soumet des idées et des suggestions aux parlementaires et a déjà œuvré pour le vote de deux lois nationales. Des centres pour la jeunesse ont aussi été mis en place, tels que la CNDJ qui a pour mission de promouvoir l'importance du respect des droits de la jeunesse pour une croissance économique durable. Dans les écoles et collèges, des chefs de classe et des délégués sont élus démocratiquement par leurs camarades de classes afin de les représenter lors des réunions avec les professeurs et de les initier à la démocratie. Enfin, en matière de promotion, les journées commémorant les droits humains des Nations Unies sont régulièrement célébrées ; à titre d'exemple, la journée internationale des droits de l'Homme de 2011 a été organisée à l'université de Djibouti et pour la toute première fois sur le continent, la journée fût célébrée sous l'égide du Président de la République en personne, Son Excellence Mr Ismaël Omar Guelleh, démontrant ainsi la volonté du gouvernement de protéger et de promouvoir les droits de l'Homme notamment en matière d'éducation et d'enseignement supérieur.

2. Initiatives spécifiques sur l'éducation aux droits de l'homme entreprises en ce qui concerne :

a. *Enseignement supérieur :*

S'agissant des initiatives en matière d'éducation aux droits de l'Homme dans l'enseignement supérieur ; une cellule de droits de l'Homme a été créée à l'université de Djibouti-ville, en collaboration avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme pour promouvoir les droits et libertés fondamentales auprès des étudiants, elle participe notamment à l'organisation des activités et journées de sensibilisation aux droits humains au sein de l'université. Des interventions sont régulièrement organisées par les professeurs de l'université pour favoriser la vulgarisation des dispositions conventionnelles ratifiées par Djibouti, en particulier auprès des étudiants en droit, certains étudiants participent également aux nombreux ateliers de

sensibilisation aux droits humains⁷. Enfin, un projet de réseau de pairs-éducateurs aux droits de l'Homme est en cours, qui impliquera un atelier de renforcement des capacités des professionnels de l'éducation assuré par les étudiants en droit de l'université de la capitale, sous la direction de leurs professeurs.

b. Enseignants et éducateurs :

La mise en place du réseau des Pairs éducateurs aux droits de l'Homme permettra le renforcement des capacités des professionnels de l'éducation de cycle tant primaire que secondaire. Des séminaires, ateliers de sensibilisation et de vulgarisation des droits de l'Homme et en particulier des droits de l'enfant devront être organisés régulièrement pour assurer l'effectivité de ce réseau dans tous les établissements de la capitale et à plus long terme du territoire national. Ces ateliers informeront les professionnels de l'éducation sur les droits de l'Homme et les systèmes de protection (internationaux, régionaux et nationaux) mais également sur les nouvelles méthodes d'éducation aux droits de l'Homme (jeux de rôle, campagne, remise de prix annuel pour la meilleure initiative de promotion des droits humains par les classes de cycle primaire et secondaire etc.). L'objectif de ce réseau est de renforcer les compétences de quelques éducateurs et enseignants qui à leur tour formeront leurs collègues, ce qui permettra non seulement la vulgarisation des droits humains mais également le renforcement de la solidarité, de la paix, de la démocratie au sein des établissements en conformité avec les engagements de l'Etat en matière d'éducation⁸. A côté de ce réseau, il est à noter que le CRIPEN⁹ est entrain de mettre au point des manuels scolaires prenant en compte le respect et la promotion des droits de l'Homme, le réseau des pairs-éducateurs permettra donc également l'adaptabilité des enseignants et éducateurs aux nouvelles méthodes pédagogiques nationales.

c. Fonctionnaires :

Pour les fonctionnaires, des ateliers, des séminaires et des réunions ; de formation, de vulgarisation et de sensibilisation aux droits et libertés fondamentales sont régulièrement organisés par l'Organisation des Nations Unies en étroite collaboration avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les ministères sectoriels. Par exemple ; des ateliers de renforcement des compétences pour les magistrats et autres professionnels des lois (avocat, juges) ou encore des séminaires pour les fonctionnaires des ministères sectoriels (ministère de la défense, de la justice, parlementaires etc.) et les membres des organisations internationales sur la prise en compte et la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits humains dans toutes les politiques de développement.

⁷ Lors de l'atelier de sensibilisation pour les professionnels des médias, une classe de 10 étudiants en journalisme a participé aux débats et à la formation.

⁸ Notamment : le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et la Convention sur les droits de l'enfant de 1990

⁹ CRIPEN : Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale.

d. Responsables de l'application des lois :

Concernant les responsables de l'application des lois, des guides juridiques¹⁰ ont été élaborés spécialement à leur attention et serviront également aux victimes souhaitant connaître les procédures pénales. Ces guides servent d'appui aux ateliers de sensibilisation tant pour la société civile que pour les responsables de l'application des lois, à titre d'exemple lors des « 16 jours d'activisme contre les violences fondées sur le genre », le guide concernant le sujet a été vulgarisé auprès des femmes et des fillettes des régions rurales. Ajoutons à cela, qu'un manuel de police concernant l'application des lois conformément aux dispositions conventionnelles est en cours d'élaboration, l'outil servira de guide tant pour les responsables de la loi que pour leur formateur. Toutefois, l'on note une absence de stratégie nationale en matière de violence à l'égard des enfants, notamment le manque de formation de professionnels de droit de l'enfant, de responsable de l'application des lois et de travailleurs sociaux¹¹. Dans ce cadre, le rapport annuel de la CNDH de 2011 recommande l'instauration de cellule pour mineurs au sein des commissariats leur permettant de les informer de leurs droits et leur offrant une prise en charge par des professionnels et/ou des travailleurs sociaux spécialisés ; ce qui sous entend un renforcement de leur compétence.

e. Personnel militaire :

A l'égard du personnel militaire, des ateliers ciblant spécialement la gendarmerie, la police, les militaires et les surveillants pénitenciers sont animés par la Commission Nationale des Droits de l'Homme toujours dans un but de renforcement du respect et de la protection des droits de l'Homme.

¹⁰ Deux guides sur les violences fondées sur le genre (2009 et 2011) ont été élaborés et diffusés par la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le premier fut rédigé à l'intention des victimes et le second à l'intention des officiers de police judiciaire.

¹¹ Source : *Analyse de la situation des enfants et des femmes en République de Djibouti*, Ministère de la promotion de la femme et du planning familiale chargé des relations avec le Parlement-UNICEF, 20 décembre 2011.